

Le 5 février 2016

Contacts Presse

Sandrine FOURCAULT

Conseil départemental de l'Orne
Tél 02 33 81 60 00
Poste 12 34
fourcault.sandrine@orne.fr

Philippe BIGOT

Conseil départemental de l'Orne
Tél. 02 33 81 60 00
Poste 1126
Port. 06 07 34 14 42
bigot.philippe@orne.fr

Plan numérique ornais

Le Pas-Saint-l'Homer booste sa montée en débit

Vendredi 5 février, à Le Pas-Saint-L'Homer, Alain Lambert, président du Conseil départemental de l'Orne, a inauguré, en présence notamment de Guy Monhée, vice-président du Conseil départemental de l'Orne, et de Marc Maouche, délégué régional Orange, l'un des 10 sous-répartiteurs téléphoniques prioritairement reliés à la fibre optique, dans le cadre du PNO, afin d'améliorer le débit Internet des usagers.

Pas moins de 59 des 69 lignes de cette commune sont concernées par cette montée en débit ; elles bénéficient désormais d'un accès haut débit permettant de recevoir la TV via leur ligne téléphonique.

Le Plan numérique ornais, voté par le Conseil départemental de l'Orne, prévoit l'achèvement du fibrage de 109 sous-répartiteurs téléphoniques d'ici fin 2017. Pas moins de 16 000 foyers en bénéficieront. Le coût global de l'opération est chiffré à plus de 20 millions d'euros.

La montée en débit du sous-répartiteur du Pas-Saint-L'homer

85 lignes vont bénéficier d'une amélioration du débit Internet dans le cadre de l'opération de montée en débit :

- **59 lignes** sur la commune de Le Pas-Saint-l'Homer
- **25 lignes** sur la commune de Les Menus
- **1 ligne** sur la commune de Moutiers-au-Perche

Ainsi, avant opération :

- **11 lignes** ne disposaient pas d'accès Internet
- **62 lignes** ne disposaient pas d'un accès au haut débit

Après opération :

- **24 lignes** ont un accès au Très Haut Débit

L'ensemble des lignes ont accès au haut débit et à la TV

Le Département a choisi un déploiement progressif de la fibre optique, selon ses capacités financières et celles des collectivités, en cohérence avec les schémas numériques national et régional, et en complémentarité avec les investissements des opérateurs privés.

Dans les grandes agglomérations, la fibre optique arrivera jusqu'à l'abonné.

Dans les petites villes, l'équipement des centraux téléphoniques permet déjà d'offrir du haut et du très haut-débit à la majorité des habitants agglomérés.

Dans l'espace rural, pour assurer la montée en débit, la première phase du PNO consiste à prolonger la fibre optique depuis les centraux ou nœuds de raccordement d'abonnés (NRA) jusqu'aux 109 sous-répartiteurs téléphoniques (armoires) desservant les communes. Le recours à la fibre permet de booster les lignes téléphoniques : dans le bourg et ses abords, on passera du haut débit au très haut-débit ; plus loin, du bas débit (ou pas de débit) à un débit plus confortable. C'est la première étape, purement technique et publique.

Orange a été choisie par le Département, après un appel d'offres, pour équiper les sous-répartiteurs téléphoniques. À chaque nouveau sous-répartiteur équipé, Orange a l'obligation d'informer les autres fournisseurs d'accès à internet FAI (Numéricable, SFR, Bouygues, Free) présents sur le nœud de raccordement « abonnés » (NRA), situé en amont du sous-répartiteur, pour qu'ils puissent, s'ils le souhaitent, utiliser eux-aussi la fibre arrivant au sous-répartiteur. Un délai de 13 semaines leur est laissé avant la mise en service du sous-répartiteur.

Et pour les autres ?

La première étape du PNO va conduire à une amélioration de service pour 16 000 lignes téléphoniques en milieu rural. Les abonnés trop éloignés des sous-répartiteurs téléphoniques doivent utiliser des technologies alternatives : le réseau hertzien WIMAX (contact Ozone : 09 73 01 10 00), la boucle locale radio percheronne (BLR, contact R'LAN : au 02 43 82 97 82), le kit satellite (parabole). Le réseau cuivré ne leur fournissant pas l'ADSL (débit inférieur à 2Mbit/s), le Conseil départemental de l'Orne subventionne les particuliers, collectivités et entreprises pour la prise en charge des frais d'accès à Internet (achat et installation des kits de connexion à l'Internet, par satellite ou par boucle locale radio).

Priorité pour 10 sous-répartiteurs

Dans le cadre du PNO, le Département a programmé en priorité, à titre expérimental, le fibrage de dix sous-répartiteurs (SR) téléphoniques. À Semallé (280 000 €), Berjou (251 000 €), La Chapelle-au-Moine (102 000 €), Bazoches-au-Houlme (220 000€), Chaumont (289 000 €), La Chapelle-près-Sées (238 000 €), Frênes (158 000 €), les travaux sont achevés.

Au Pas-Saint-l'Homer (246 000 €), le sous-répartiteur fibré est inauguré ce vendredi 5 février.

À Echauffour (107 000 €), Saint-Ellier-les-Bois (246 000 €), la mise en service doit intervenir sous peu.

Grâce à la montée en débit de ces 10 sous-répartiteurs, 1 345 lignes (sur les communes concernées et périphériques) vont accéder à l'Internet haut débit.

Cette opération de fibrage optique est pilotée et préfinancée par le Conseil départemental de l'Orne, avec le concours de la Région Normandie (subvention attendue de 34%) et de l'État (subvention attendue de 39%). Dans le cadre de ces travaux, le Département, maître d'ouvrage, mutualise au maximum les infrastructures existantes (souterraines et aériennes).

99 autres sous-répartiteurs fibrés d'ici fin 2017

En juin, le Conseil départemental de l'Orne a lancé toutes les études d'exécution pour la modernisation des 99 sous-répartiteurs restants.

Le coût de la montée en débit des 109 sous-répartiteurs est évalué à 20 millions d'euros. L'opération sera financée à parité entre le Conseil départemental et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), après déduction des subventions obtenues de la Région et de l'Etat :

-État (fond national pour la solidarité numérique) : 7,8 M€

-Région : 6,9 M€

-Conseil départemental de l'Orne : 2,9 M€

-EPCI de l'Orne : 2,4 M€ (pour les 99 SR restants, les 10 premiers étant financés sans participation des EPCI ou communes).

Enjeux du Plan numérique ornaïs :

- améliorer l'offre de services aux particuliers situés en territoire rural ;
- développer l'économie et les services publics sur le territoire (ZA, entreprises isolées, télétravail, santé, éducation, culture ...).

La 1^{ère} phase du PNO (2015-2017)

109 sous-répartiteurs (SR) équipés en fibre optique pour améliorer le débit numérique de 16 000 lignes d'abonnés.

Coût : 20 M€ répartis entre le fond national pour la solidarité numérique (État : 7,8 M€), la Région (6,9 M€), le Département (2,9 M€) et les Communautés de communes ornaïses (2,4 M€ pour 99 SR, les 10 premiers SR étant financés par le Département, sans solliciter les communautés de communes ou communes).

Alain Lambert, Président du Conseil départemental de l'Orne :

« Le numérique, partout dans nos vies ! »

« Etudes, travail, loisirs, gestion du quotidien, simplification des démarches administratives : le numérique est partout dans nos vies, quel que soit notre âge. Aujourd'hui, lorsqu'une famille choisit de s'installer dans une commune, elle ne se préoccupe pas seulement de la proximité avec une école, des services publics, des axes routiers, elle souhaite un débit Internet de qualité qui lui permette d'être reliée au monde entier ! » Alain Lambert

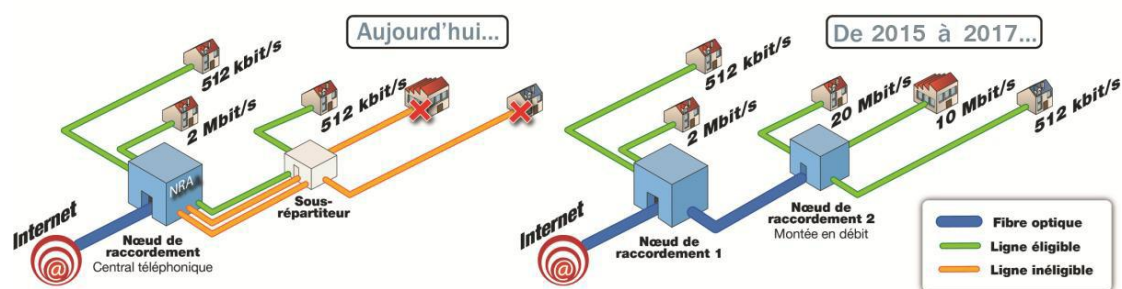
Les 10 premiers sous-répartiteurs téléphoniques fibrés à titre expérimental

Semallé, Berjou, La Chapelle-au-Moine, Bazoches-au-Houlme, Chaumont, Echauffour, Frênes, Saint-Ellier-les-Bois, La Chapelle-près-Sées, Le Pas-Saint-l'Homer.

Les 99 autres sous-répartiteurs fibrés d'ici fin 2017

Antoigny (nombre de lignes téléphonique concernées : 136), Athis de l'Orne (98), Aubry-en-Exmes (145), Aubry-le-Panthou (108), Aubusson (170), Batilly (117), Beauchêne (106), Bellavilliers (90), Bizou (76), Boissei-la-Lande (54), Brullemail (73), Canapville (92), Champsecret (130), Cisai-Saint-Aubin (144), Colonard-Corubert (166), Coulimer (128), Coulonges-sur-Sarthe (94), Coulonges-les-Sablons (86 + 74), Courgeon (153), Courgeoust (146), Couterne (449), Dame-Marie (66), Durcet (124), Echalou (146), Ecorches (53), Ferrière-la-Verrerie (99), La Ferté-Macé (137), Francheville (124), Fresnay-le-Samson (175), Gandelain (130), Gauville (204), Igé (335), L'Hermitière (52), L'Hôme Chamondot (94), La Baroche-sous-Lucé (225), La Fresnaye-au-Sauvage (107), La Gonfrière (85), La Lande Patry (342), La Lande-sur-Eure (136), La Perrière (166), La Roche Mabile (98), La Ventrouze (70), Landisacq (293), Larchamp (130), Larré (157), Le Bosc-Renoult (91), Le Chatellier (177), La Gué-de-la-Chaîne (344), Le Mage (132), Le Ménil-de-Briouze (192), Le Ménil-Scelleur (70), Le Plantis (57), Le Renouard (94), Lougé-sur-Maire (144), Magny-le-Désert (156), Mâle (200), Mantilly (290), Ménil-Erreux (78), Ménil-Gondouin (101), Ménil-Hermei (116), Mont-Ormel (74), Montchevrel (145), Moulicent (81), Moulins-sur-Orne (107), Neauphe-sous-Essai (81), Neuville-sur-Touques (54), Neuvy-au-Houlme (85), Occagnes (251), Préaux (231), Prépotin (94), Ruperroux (86), Saint-André-de-Briouze (83), Saint-Aubin-d'Appenai (97), Saint-Brice (131), Saint-Brice-sous-Rânes (70), Saint-Cornier-des-Landes (290), Saint-Fulgent-des-Ormes (89), Saint-Georges-des-Groseillers (593), Saint-Germain-de-la-Coudre (417), Saint-Gervais-du-Perron (152), Saint-Hilaire-de-Briouze (121), Saint-Mard-de-Réno (221), Saint-Martin l'Aiguillon (51), Saint-Maurice-du-Désert (184), Saint-Ouen-de-Sécherouvre (102), Saint-Paul (218), Saint-Pierre-la-Bruyère (192), Saint-Siméon (151), Sainte-Honorine-le-Guillaume (187), Sainte-Marguerite-de-Carrouges (91), Sainte-Opportune (78), Saires-la-Verrerie (160), Sées (53), Serans (83), Torchamp (152), Urou-et-Crennes (327), Vidai (55), Villers-en-Ouche (244).

LA MONTÉE EN DÉBIT • Fibre optique + Ligne téléphonique



Glossaire

* **Nœud de raccordement** : lieu où aboutissent toutes les connexions, entre le réseau téléphonique filaire et la terminaison cuivre vers le client (boucle locale).

** **Sous-répartiteur** : c'est cette armoire installée sur la voie publique, assurant l'alimentation de quelques dizaines à quelques centaines de lignes téléphonique « réseau cuivre ».